



Résolution 225 (1962)¹

Réponse au deuxième rapport de l'OAA

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée remercie l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (O.A.A.) d'avoir transmis son 2^e rapport biennal au Conseil de l'Europe, et apprécie beaucoup la courtoisie dont a fait preuve le Directeur Général de l'O.A.A. en présentant lui-même son rapport et en répondant aux questions qui lui avaient été posées au cours du débat. Elle tient à exprimer la grande satisfaction qu'elle éprouve à voir se développer une coopération régulière entre le Conseil de l'Europe et l'O.A.A., et se déclare convaincue de la nécessité de poursuivre et de développer cette coopération dans tous les domaines d'intérêt commun.

2. L'Assemblée constate avec regret que, si la production alimentaire mondiale n'a cessé de s'accroître, la disparité entre les ressources alimentaires des régions moins développées et celles des parties du monde qui étaient déjà plus favorisées tend, au contraire, à augmenter ; elle s'accorde avec l'O.A.A. pour estimer que l'équilibre précaire entre l'accroissement de la population et les ressources alimentaires des pays économiquement moins développés doit de toute urgence être stabilisé à un niveau de sécurité. Elle souscrit, en conséquence, aux efforts de l'O.A.A. en vue d'élever le niveau de la nutrition dans ces pays, de même qu'elle a déjà apporté son concours à la Campagne mondiale contre la Faim et au Programme alimentaire mondial.

L'Assemblée attache une grande importance à la mise en commun de l'expérience acquise sur le plan technique par l'O.A.A. et par les pays qui ont mis en oeuvre des programmes d'aide bilatéraux ; elle constate avec satisfaction que ces problèmes sont abordés par les pays développés comme par les pays en voie de développement au cours de consultations de plus en plus fréquentes avec l'O.A.A.

3. L'Assemblée constate, notamment, que les pays économiquement sous-développés ont un besoin urgent de personnel qualifié et d'administrateurs capables d'appliquer les techniques et les méthodes nouvelles et de mettre en oeuvre de nouveaux projets.

Elle souscrit, par conséquent, au programme spécial d'éducation et de formation agronomique en Afrique, programme approuvé par la Conférence de l'O.A.A. et faisant partie du programme d'ensemble d'éducation et de formation qui est mis en oeuvre conjointement par les agences intéressées des Nations Unies ; elle demande instamment aux gouvernements membres d'appuyer ce programme dans toute la mesure du possible.

4. L'Assemblée déplore la détérioration des termes de l'échange des produits agricoles. Ainsi que le fait ressortir le rapport, le volume des exportations agricoles commerciales s'est élevé d'un tiers entre la période 1948-1952 et 1960, alors que la valeur marchande de ces exportations n'avait augmenté que de 14 % et que leur valeur réelle, déterminée en fonction de leur pouvoir d'achat de produits manufacturés, avait augmenté de 4 % à peine. En conséquence, l'Assemblée exprime l'espoir que la coordination des efforts en vue de remédier à cette situation permettra d'aboutir dans un avenir rapproché à des solutions efficaces et équitables. Elle considère la récente session commune du Comité des produits de l'O.A.A. et de la Commission du commerce international des produits de base des Nations Unies, ainsi que les consultations entre l'O.A.A. et le G.A.T.T. qui ont lieu régulièrement comme des étapes devant mener à un examen concerté des problèmes posés par les produits de base. Elle recommande instamment à tous les

1. Discussion par l'Assemblée le 19 septembre 1962 (8^e séance) (voir [Doc. 1411](#), 2^e rapport de l'O.A.A., et 1491, rapport de la commission de l'Agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 19 septembre 1962 (8^e séance).



gouvernements membres du Conseil de l'Europe d'examiner avec soin les propositions formulées à ce sujet par l'O.A.A. : diversification de la production et des exportations, mesures destinées à assurer la stabilisation des prix intérieurs, accords internationaux sur les produits de base, financement de compensation, etc.

5. L'Assemblée félicite l'O.A.A. de ses travaux relatifs à la formulation de principes directeurs pour la stabilisation des prix agricoles nationaux et les politiques de soutien des prix ; elle constate que ses recommandations ont été approuvées par la Conférence de l'O.A.A. et que les gouvernements étudient actuellement la possibilité de les adopter. Consciente du fait que ces recommandations constituent, dans une certaine mesure, un compromis entre des intérêts opposés, l'Assemblée reconnaît cependant avec l'O.A.A. que l'adoption de ces recommandations constituerait une étape importante vers un code de principes internationaux visant à atténuer les répercussions néfastes des politiques nationales de soutien des prix sur la production et les échanges commerciaux des autres pays ; en conséquence, elle prie instamment les gouvernements membres d'adopter ces recommandations et de les mettre en oeuvre dans un esprit de bonne foi.

6. L'Assemblée se félicite de la création d'un Bureau régional de l'O.A.A. pour l'Europe et de la convocation d'une conférence régionale européenne qui a pour tâche d'examiner sur un plan politique les problèmes courants de l'agriculture européenne et qui est également chargée de confronter les problèmes agricoles européens avec ceux du reste du monde. De plus, la conférence examine l'aide que les pays européens peuvent offrir aux pays en voie de développement. L'Assemblée exprime, notamment, l'espoir que l'étude publiée récemment par l'O.A.A. sur les projections de la production et de la demande de produits agricoles jusqu'en 1970 sera examinée à fond lors de la prochaine conférence régionale pour l'Europe, et prie les gouvernements membres de tirer toutes les leçons utiles sur l'évolution pouvant intervenir en Europe et dans le monde. L'Assemblée constate avec satisfaction que, dans la préparation de cette étude, l'O.A.A. d'une part, l'O.C.D.E. et la Communauté Economique Européenne d'autre part, ont coordonné leurs activités d'une manière qui témoigne de leur volonté d'éviter une duplication des travaux. Elle prie les organisations intéressées de poursuivre leurs efforts dans ce domaine.

7. L'Assemblée remercie l'O.A.A. de lui avoir transmis le sommaire détaillé de ses activités en Europe et des activités liées à la mise en oeuvre du projet de développement méditerranéen. L'Assemblée constate avec intérêt que des dispositions ont été prises en vue d'assurer une coopération étroite entre la Commission européenne d'agriculture de l'O.A.A. et sa Commission européenne des forêts, en vue de favoriser le développement de la coopération entre les exploitants forestiers et les agriculteurs. Elle apprécie en outre la valeur des travaux du Secrétariat mixte O.A.A.-C.E.E. de la Commission de la C.E.E. pour les problèmes agricoles. Ces travaux se reflètent notamment dans des études telles que celle intitulée *Towards a Capital Intensive Agriculture*, à laquelle l'Assemblée reconnaît une grande valeur.

8. Enfin, l'Assemblée félicite chaleureusement l'O.A.A. des importants résultats auxquels elle est parvenue depuis la présentation de son 1er rapport et elle exprime le désir de suivre de près les activités de l'O.A.A. au cours de cette période des années 1960 que les Nations Unies ont promue au rang de "Décennie du développement".